



**Compte rendu de la Réunion Publique**  
**Du Conseil Municipal du 15 septembre 2015**  
**À 20 h 30**  
**Salle de "La Rotonde"**

**Présents :**

Fathi AÏDLI, Sophie AVRIL, Fabrice BAUDEAU, Jean-Paul BEYSSEN, Olivier BONNAMY, Gabriel BOUISSOU, Élodie CAMBOU, Séverine CAMES, Yannick CHATELET, Eric CHERDO, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Anne DELRIEU, Fanny DOMERGUE, Claude DUCERT, Henri de FERLUC (arrivé à 20h35), Laure FREUDO-ROSSO, Damien GLORIES, Laurent GONZALEZ, Marie-Viviane LACAN, Christine MASOT, Sabrina MIGNONAT (arrivée à 20h50), Frédéric PERROT, Marc PRIDO, Karine ROVIRA

**Absents et excusés :**

Anne FAURES, Béatrice HONTARREDE,

**Absents ayant donné procuration :**

Henri de FERLUC à Marie-Viviane LACAN (procuration annoncée mais annulée par la présence de M. de FERLUC)

**Désignation du Secrétaire de séance :**

Christine MASOT est désignée Secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance en précisant qu'il propose de communiquer des informations et d'aborder des questions non prévues à l'ordre du jour officiel.

**Informations :**

- a) La Caisse d'Allocations Familiales ne subventionne pas d'achat d'ordinateurs pour les écoles.
- b) L'enquête du PDU mobilité 2015-2030 se déroule du 7 septembre au 2 octobre 2015 et une réunion d'information est prévue le 30 septembre à DIAGORA.
- c) L'enquête portant sur la protection de l'atmosphère dans l'agglomération toulousaine se déroulera du 28 septembre au 6 novembre 2015.
- d) Réorganisation du secteur administratif : ce point sera évoqué.

**Question à rajouter à l'ordre du jour :**

- a) Devenir de la statue de la place Saint-Barthélemy.

b) Proposition de retrait du projet de délibération portant sur la charte éclairage public.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'aborder ces points.

## **I. Administration Générale**

### **1/ PV de la séance du Conseil Municipal du 25.08.2015**

Approbation unanime du Conseil Municipal.

A la demande d'un Conseiller Municipal, il est précisé que le projet de redevance incitative pour la collecte des déchets 2016 et ses éventuelles modifications est à l'étude au sein du Sicoval.

### **2/ Bâtiments communaux à réhabiliter-Convention Sicoval-Mutualisation des Audits**

Approbation unanime du Conseil Municipal.

### **3/ Approbation de la charte qualité éclairage public établie par le Sicoval.**

Retrait du projet de délibération.

## **II. Travaux**

### **4/ Éclairage public Avenue Louis Couder**

Approbation unanime du Conseil Municipal sur un projet ne prévoyant pas de leds.

### **5/ Éclairage du rond-point RD 57 (chemin collège Périgord / RD 57C)**

Approbation unanime du Conseil Municipal.

### **6/ Éclairage public au Chemin des Écoles**

Approbation unanime du Conseil Municipal.

### **7/ Rénovation des appareils d'éclairage public parking de la gare**

Approbation unanime du Conseil Municipal.

## **III. Informatique**

**8/ Modification des Statuts de la Communauté d'Agglomération SICOVAL / Transfert de Compétences : "compétence en matière de communications électroniques au titre de l'article L1425-1 du CGCT"**

Approbation unanime du Conseil Municipal.

## **IV. Ressources Humaines**

## **9/ A.E.L: Renouvellement de la Mise à disposition d'un agent communal pour la direction de l'Association Éducative de LABÈGE**

Approbation unanime du Conseil Municipal en précisant qu'à l'avenir les dates des décisions soient compatibles.

## **10/ Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine contractuel à 35h00 à compter du 01/10/2015 pour une période de 1 an dans l'attente du concours.**

Approbation unanime du Conseil Municipal.

## **V. Comptabilité Finances**

### **11/ Tarification forfaitaire journalière de l'aire d'accueil des Gens du Voyage en cas de dysfonctionnement du système de paiement**

Approbation unanime du Conseil Municipal.

## **VI. Travaux et services en délégations**

Le Conseil Municipal prend connaissance des engagements effectués dans le cadre des délégations confiées au Maire ou à son représentant.

## **VII. Informations**

a) Réorganisation du service administratif : le Conseil Municipal sera destinataire du tableau des services mis en place sous la forme de binôme fonctionnel. Cette organisation sera définitive après deux mois de tests.

b) Devenir de la statue « Homme » de la place Saint Barthélémy : celle-ci étant endommagée, l'artiste propose à ses frais soit de la réparer soit de l'enlever avec un aléa technique certain sur sa réutilisation. Après débat, M. le Maire propose de mener une réflexion sur le devenir de cette statue, devenir qui sera évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 13 octobre prochain.

## **VIII. Questions diverses**

a) Enquête sur le prolongement de la ligne B du métro : un registre d'enquête ayant disparu en Mairie, il est précisé d'une part qu'une plainte a été déposée en gendarmerie pour mener une enquête sur cette disparition, d'autre part que, compte tenu des précautions prises (copies régulièrement effectuées des registres à la demande la Préfecture) cette disparition ne doit avoir aucune incidence sur le devenir de cette enquête ce que relève la commission d'enquête.

b) Annonce de la démission d'un Conseiller Municipal : M. Damien GLORIES annonce qu'il remettra sa démission de Conseiller Municipal au Maire. Sa motivation repose sur une incompatibilité à remplir son mandat dans la mesure où son emploi se trouve à Paris. Il précise qu'il conserve néanmoins un lien avec le territoire de Labège auquel il est attaché et pour lequel il a agi pendant sept ans et demi au sein de deux Conseils Municipaux.

M. le Maire prend acte de cette annonce et remercie Damien GLORIES pour le travail effectué au sein du Conseil Municipal.

## **X. Questions du public**

a) Renforcement de la 4 G sur une antenne Orange : des vérifications seront faites.

b) Développement de la Datura Stramonium : une intervention est faite par un membre du public au nom notamment de l'association « Agir pour Labège » afin de prendre en compte la dangerosité de cette plante et de mettre en œuvre toutes les mesures afin de l'éradiquer. Cette demande sera officialisée par l'envoi d'un courrier en Mairie.

Précision : pour des raisons techniques, la présente séance n'a pu être enregistrée.